



l'efficacité réformatrice

Projet RESTRUCTURATIONS: Négociations de l'accord de méthode la position de FO

Cette 5^{ème} journée de rencontre à Paris a fait suite à la réunion du 18 mai à Lyon.

Il s'agissait pour la Direction :

- d'avancer l'étude du projet d'accord de méthode qui détermine les modalités juridiques de négociations, la nomination des expertises et le calendrier des réunions.
- La Direction, menaçante tout au long de la journée à rappelé à plusieurs reprises que si nous n'avancions pas significativement vers cet Accord de Méthode, nous en resterions là et nous nous dirigerions vers un PSE classique par entité.

Accord de méthode

Les discussions ont donc portées sur :

1) Les modifications demandées par une majorité des Organisations Syndicales concernant certains points du projet d'accord.

Notamment :

- Retirer du texte proposé la notion de « renforcer des pôles de compétences » qui nous paraissait malvenu en particulier pour le site de SAEG.
- Que l'externalisation des pièces peintes le soit en Europe.
- Nous avons dit et répété qu'il était inadmissible qu'un délai de fin de négociation soit inclus dans le texte et qu'il faudra le temps nécessaire.
- Que la Direction s'engage à étudier les propositions alternatives qui seraient avancées par l'expertise.

Ces différents points ont été modifiés du texte initial.

2) Le calendrier juridique:

Une demande forte de **FO** était de décaler la consultation du CCE et des CE concernés sur l'éventuel avenant qui portera sur les mesures sociales. Notre inquiétude portait sur le fait que l'on voulait l'avis des OS sur les mesures sociales du projet début juillet et le retour des expertises à la fin du même mois. Le calendrier des consultations des instances a été décalé et l'éventuelle consultation sur ces mesures aura lieu début septembre.

Procédures d'information et de consultation au titre du « Livre II »

Du 11 juin (au plus tôt) au 16 juin 2010 (au plus tard) : 1^{ère} réunion d'information du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées sur le « Livre II » (R1 du « Livre II ») et recueil de l'avis du Comité Central d'Entreprise, Comités d'Entreprise concernés et des Comités d'Etablissement sur le projet d'accord de méthode.

15 juin ou 16 juin 2010 : signature du présent accord de méthode relatif au déroulement des réunions et les modalités de l'expertise notamment la désignation des experts intervenant dans le cadre d'une expertise économique, industrielle et technologique et démarrage des expertises sur le volet économique, industriel et technologique.

Du 27 au 29 juillet 2010 : 2^{ème} réunion du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées (R2 du « Livre II ») avec présentation du rapport des experts sur l'expertise économique et sur l'expertise industrielle et technologique.

Du 8 au 10 septembre 2010 : 3^{ème} réunion du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées en vue du recueil d'un avis sur le « Livre II » (R3 du « Livre II »).

Procédures d'information et de consultation au titre du « Livre I »

Du 8 au 10 septembre 2010 : réunion d'Information et consultation du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées sur le projet d'avenant à l'accord de méthode afférent aux mesures sociales (dans l'hypothèse où les parties à la négociation sociale s'accorderaient sur un projet d'avenant).

14 ou 15 septembre 2010 : signature par les Coordonnateurs Syndicaux de Groupe du projet d'avenant à l'accord de méthode dans l'hypothèse où les parties s'accorderaient sur un projet d'avenant.

28 septembre 2010 : 1^{ère} réunion du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées à l'occasion de laquelle sera remis le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (R1 du « Livre I ») et démarrage du complément d'expertise sur le volet social. Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi intégrera les mesures arrêtées le cas échéant dans l'avenant à l'accord de méthode. A défaut d'avenant, ces mesures seraient proposées unilatéralement par la Direction.

19 octobre 2010 : 2^{ème} réunion du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées avec présentation du rapport de l'expert sur le projet de licenciement collectif pour motif économique et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (R2 du "Livre I").

16 novembre 2010 : 3^{ème} réunion du Comité Central d'Entreprise, des Comités d'Entreprise et des Comités d'Etablissement des entités concernées avec recueil d'avis sur le projet de licenciement collectif pour motif économique et le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (R3 du « Livre I »).

3) Désignation de l'expert :

Pendant l'interruption de séance pour sa nomination, nous avons été les seuls à faire une proposition : le cabinet du Comité de Groupe nous semblait le plus approprié, d'une part parce que cet accord concerne plusieurs entités juridiques et d'autre part par sa connaissance de l'entreprise qui ne peut être que bénéfique à son expertise.

Nous avons été rejoints dans cette proposition par les autres Organisations Syndicales.

Mesures sociales

En fin d'après-midi, la Direction nous a présenté un début de projet pour accompagner les « séniors » qui accepteraient de suivre leur poste sans déménager.

Cela consisterait à capitaliser entre 53 et 56 ans des jours tous les mois et en bénéficier à partir de 57 ans en réduisant son temps de travail tous les ans pour éventuellement s'arrêter à 59 ans. Mais ceci n'est qu'un début et la Direction n'a pas encore souhaité entrer dans le détail !!

FO a rappelé à la Direction qu'elle devait nous répondre sur le paiement des heures de grève. Celle-ci a juste précisé que les trois heures de Merpins pour la venue d'Imanol REGO ... seraient payées et que pour les autres elle ne disposait pas de la réponse !!!

FO restera OPPOSE à l'ensemble de ce projet, néfaste à l'emploi, mais continu à négocier dans l'intérêt des salariés et espère ainsi éviter un Plan Social par Entité

N'hésitez pas à contacter vos élus et vos représentants **FO** sur vos sites.

Prochaine réunion de négociations vers le 10 juin 2010.

La délégation **FO** : Yannegan Rambaud (DS Merpins), Lilian Aube (DS Le Vaudreuil), Eric Nigra (DS/Secrétaire NEWLOG), Thierry Gruet (DS Angoulême/Secrétaire CCE), Emmanuel Da Cruz (DS Dijon/ RS CCE FO),